

# FLASH-NÉGO 1



SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Numéro 1, 10 novembre 2008

## UNE DEMANDE SALARIALE RÉALISTE!

Le 25 avril 2007, le SPUQ adoptait en assemblée générale son projet de convention collective prévoyant alors des augmentations salariales de 5,6 %, 3 % et 3 % pour les trois années de la convention, soit du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 31 mai 2010.

Qu'en est-il de notre demande salariale depuis le début de la crise financière à l'UQAM? Envers et contre tous, le SPUQ a maintenu telle quelle notre demande salariale et n'a pas réduit d'un iota sa proposition, malgré les recommandations pressantes de PriceWaterhouseCoopers, d'Ernst & Young, du réseau de l'Université du Québec et de la ministre Courchesne. À première vue, le SPUQ peut sembler intransigeant. Rappelons toutefois les paroles du recteur Corbo au lendemain du Rapport du Vérificateur général du Québec : « *Les employés de la STM n'ont pas eu à payer de leur salaire pour rembourser les dépassements du coût du métro vers Laval* ». La demande salariale du SPUQ s'inscrit dans le cadre d'un rattrapage salarial, car les salaires des professeures, professeurs de l'UQAM sont les plus bas du milieu universitaire québécois, ou même nord-américain, oserions-nous prétendre...

### Un milieu compétitif

Bien sûr, notre université se démarque par son caractère novateur, sa gestion démocratique et son esprit de collégialité. Mais notre passion pour l'UQAM ne justifie pas de tels écarts!

Le gel des embauches décrété par l'administration l'an dernier entraîne le recrutement de 58 professeures, professeurs dans un délai limité. Or, l'ensemble des universités québécoises vit un processus de recrutement important à la suite de l'augmentation de la fréquentation universitaire et d'un nombre substantiel de départs à la retraite de professeures, professeurs relié au phénomène démographique. Comment attirer les meilleurs candidats si nos salaires ne sont pas compétitifs?

### Le temps donne raison au SPUQ

En avril 2007, le SPUQ se basait sur les salaires octroyés à l'Université de Montréal afin de préparer sa demande salariale. Notre objectif était d'obtenir en 2009-2010 les salaires consentis à l'UdeM pour l'année 2008-2009. Ainsi, depuis le dépôt de notre demande syndicale, quatre conventions collectives du réseau UQ (Outaouais, Trois-Rivières, Abitibi-Témiscamingue et Chicoutimi) tout comme la convention collective de l'Université de Sherbrooke et l'Université Laval ont été signées. Nous constatons maintenant que notre demande salariale était et demeure fort réaliste : en effet, les salaires négociés dans le réseau UQ sont sensiblement les mêmes que ceux de notre demande syndicale et sont même légèrement inférieurs à ceux de Sherbrooke. Mentionnons toutefois, que ces derniers salaires, s'ils sont comparables à ceux offerts par l'Université de Montréal, demeurent inférieurs aux salaires des universités anglophones de Concordia et de McGill. □

### Comparaison des échelles salariales de l'UQAM avec celles des autres constituantes de l'UQ et de l'Université de Sherbrooke

